

LES PAEJ 06

Pourquoi ce document ? Chaque PAEJ a sa singularité, néanmoins il existe des similitudes qu'il s'agit de mettre en évidence dans le registre de l'accueil de la souffrance psychologique des jeunes et des parents.

1) Définition :

Les Points d'Accueil Ecoute Jeune du réseau 06 sont à la fois des lieux de 1er accueil et des structures relais, mais se définissent avant tout comme des espaces de paroles qui offrent une écoute, par des professionnels, aux jeunes âgés de 11 à 25 ans et à leur famille.

- Ces lieux sont non médicalisés, ils sont parfois de proximité. Leurs statuts diffèrent en fonction de leur structure de rattachement (mairie, association loi 1901) cependant leur mission reste la même. L'accueil se fait dans la confidentialité et le respect du jeune ou du parent. Chacun est libre de rester anonyme s'il le désire. Que l'accueil soit rattaché à une mairie ou s'inscrire dans le cadre juridique de la loi 1901, la laïcité reste un principe majeur.

- Ces lieux permettent aux jeunes d'avoir accès dans les moments difficiles à un cadre rassurant pour y déposer une parole, voire une demande débouchant sur une mise au travail psychique.

2) La visée, l'objectif, le cheminement :

Le rôle des accueillants consiste à favoriser l'expression du jeune par la parole, l'accompagner dans son cheminement personnel et lui permettre d'acquérir un mieux être. Mieux être indispensable pour trouver sa place dans la société autant sur le plan personnel que celui de la vie sociale et enfin celui de l'insertion professionnelle.

Pendant cet accompagnement, le jeune sera amené à s'approprier son histoire à partir des éléments qui lui ont été imposés par ses origines. Il ne s'agit pas à proprement parler de soins. Mais nous pouvons prétendre avoir une visée qui témoignera des effets thérapeutiques de ce travail.

Les PAEJ sont un véritable "observatoire" de ce qui se passe dans la société à partir de la symptomatologie originale et régulièrement réactualisée de la problématique adolescente.

Le recul – le plus ancien des PAEJ a 12 ans d'existence – que l'expérience de plusieurs années nous permet, autorise à témoigner d'une connaissance approfondie de ce qui se joue pendant le passage adolescent.

3) Critères d'arrêt de suivi :

Ces critères sont, bien entendu, à définir au cas par cas. Néanmoins quelques idées directrices peuvent être mises en évidence.

La suspension des entretiens à partir de :

- Un accord mutuel entre jeune et professionnel après une amélioration constatée de part et d'autre ;
- Les périodes de vacances scolaires jouent un rôle de scansion naturelle ;
- Arrêt spontané sans commentaire de la part du jeune (cela ne veut pas dire qu'il n'a pas trouvé son compte dans le travail en cours) ;
- Le professionnel peut être amené à proposer au jeune un relais lorsque la problématique n'est pas circonscrite dans la période adolescente.

4) Réorientation :

Le Point d'Accueil Ecoute Jeune peut être amené à proposer au jeune une orientation vers un lieu spécialisé :

- Circonscription d'Actions Médicales et Sociales pour les problèmes spécifiquement sociaux ;
- Centre Médicaux Psychiatriques ou Psychiatres de ville pour les problèmes d'ordre psychiatrique ;
- Orientation vers un cabinet de psychothérapeute pour un travail psychique plus approfondi ;
- D'autres orientations...

5) Le Réseau des partenaires :

Tous les PAEJ du 06 ont mis en place au cours des années d'existence un réseau de partenaires diversifié et de plus en plus consistant.

Ce réseau inclus tous les lieux auxquels les jeunes ont à faire :

- Les établissements scolaires ;
- Les entreprises ;
- Les services sociaux ;
- Les associations spécialisées ;
- Les animateurs d'association de loisirs ;
- Les médecins généralistes ...

Chaque PAEJ développe un réseau de partenaires qui lui est propre toutefois on ne peut que constater que tout se "recoupe". Les PAEJ 06 sont des partenaires logiques du Réseau Ado 06 récemment créé.

Le réseau PAEJ 06, par des rencontres régulières, a pu produire ce premier document qui va servir de base à la poursuite du travail de réflexion. Ce travail de réflexion peut très naturellement déboucher sur une élaboration à partir, de l'expérience de chacun, élaboration de la problématique adolescente y incluant le soutien à la parentalité.

Le collectif

